



Mandat de prélèvement SEPA

Uniquement en cas de demande de changement de coordonnées bancaires ou de prélèvement automatique



AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE À RENVoyer À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : 529804

NOM DU CRÉANCIER : Trésor public Taninges Samoëns

REOM sur la commune de _____

Établie au nom de _____

VOS NOM, PRÉNOM ET ADRESSE (débiteur)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

NOM ET ADRESSE POSTALE DE VOTRE BANQUE (établissement teneur du compte à débiter)

**Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire
(RIB) ou Postal (RIP) mentionnant les IBAN**

Fait à

Signature :

Date : ____ / ____ / ____

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT Autorisation de prélèvement : j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements présentés par le trésor public pour le règlement des factures « redevance des ordures ménagères »

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le trésor Public. L'adhésion à cette procédure automatisée prendra effet à la prochaine facturation (année suivante de votre demande), de la redevance des ordures ménagères. Il vous appartient donc de régler la présente facture dans les conditions habituelles. Un prélèvement unique sera effectué à la date limite de paiement indiqué sur votre facture.

Le prélèvement ne pourra pas être effectué en cas de refacturation suite à un changement de situation déclaré suite à la réception de la REOM



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

